

Luxembourg, le 05 OCT. 2020



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Administration communale de Bourscheid
1, Schlasswee
L-9140 Bourscheid

N/Réf.: 96954

Monsieur le Bourgmestre,

Je me réfère à votre requête du 10 août 2020 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'abattage de 4 arbres sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de BOURSCHEID: section F de LIPPERSCHEID (Schoulstrooss), sous le numéro 1471/4447.

Je tiens à vous informer que les 3 tilleuls prévus à être abattus se trouvent en bonne santé et que le bouleau se situant en-dessus d'une conduite électrique est dans un mauvais état.

Afin d'éviter l'abattage des arbres en bonne santé, je vous invite à analyser la possibilité d'aménager une piste de déviation provisoire réglée par des feux de signalisation tricolores telle que proposée en orange sur l'image de satellite en annexe (cf. image)

Partant, je vous accorde l'autorisation pour l'abattage du bouleau aux conditions suivantes :

1. L'abattage sera réalisé sur un terrain inscrit au cadastre de la commune de BOURSCHEID: section F de LIPPERSCHEID, sous le numéro 1471/4447, conformément à la demande soumise.
2. L'abattage se limitera à 1 arbre.
3. Les travaux d'abattage se feront entre le 1^{er} octobre et fin février.
4. L'arbre à abattre sera marqué au préalable du marteau de l'Etat par le préposé de la nature et des forêts (M. Jeff Sinner, tél : 621 202 155) qui sera averti avant le commencement des travaux d'abattage.
5. L'arbre sera replanté au même endroit par un arbre feuillu autochtone haute tige caractérisé par un diamètre supérieur (BHD) à 5 cm mesuré à une hauteur d'arbre de 1.30 mètres pour le 31 décembre 2021 au plus tard et suivant les instructions du préposé de la nature et des forêts.
6. En cas de reprise moindre de la plantation, un regarnissage annuel sera effectué par vos soins.
7. Le système racinaire des arbres restant en place ne sera pas endommagé et, le cas échéant, ces arbres seront protégés selon les règles de l'art.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations éventuellement requises.

Contre la présente décision, un recours en annulation peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 3 mois à partir de la notification de la présente décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable



Carmen Weisgerber
Conseiller

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-EST
- Commune de BOURSCHEID

arbres map.geoportail.lu

Le géoportail national du Grand-Duché de Luxembourg

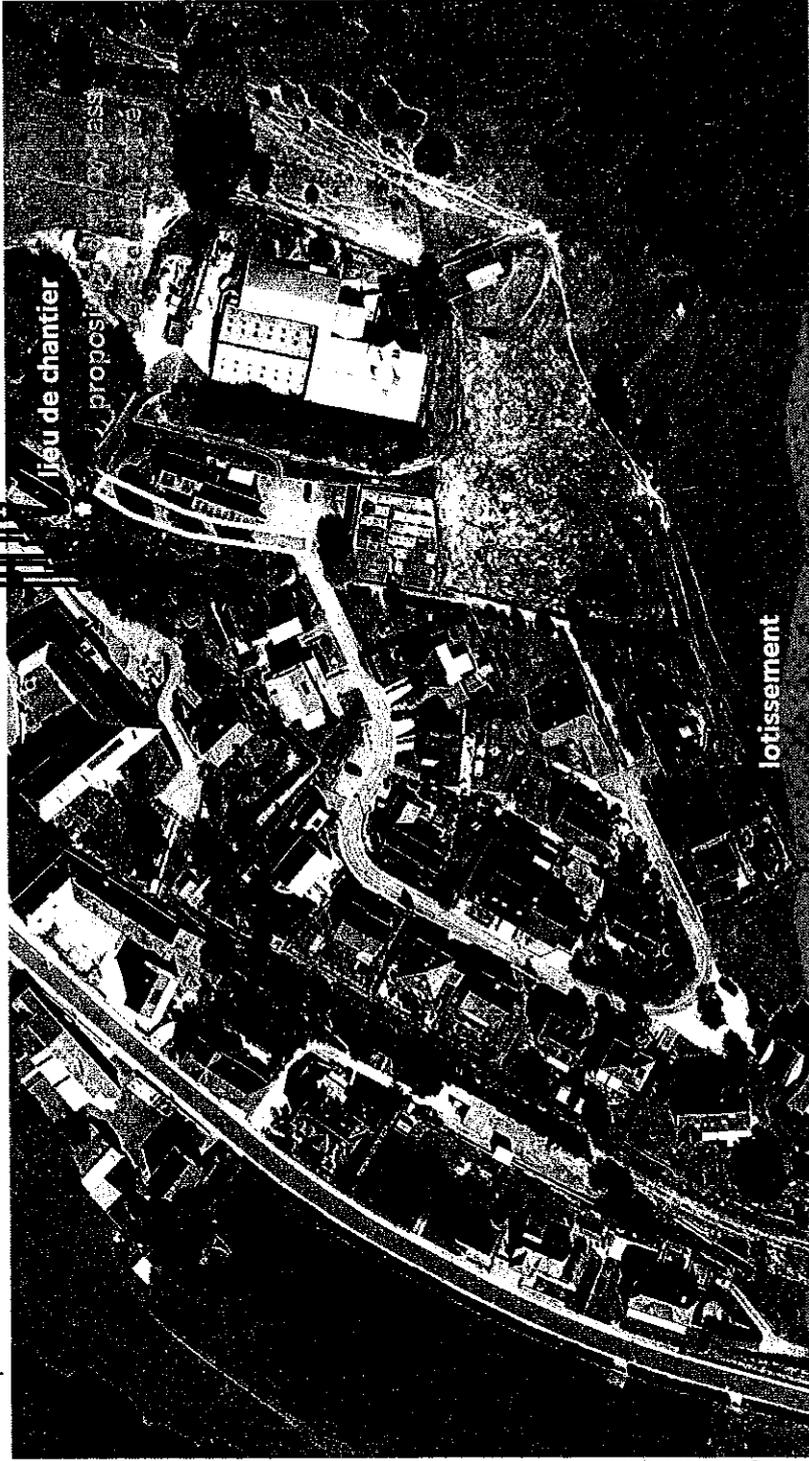
boulevard

jeu de chantier

proposé

lotissement

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration du cadastre
et de la topographie



<http://g-o.lu/dof/a/zv>

Echelle approximative 1:1500



www.geoportail.lu est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par les administrations publiques luxembourgeoises. Responsabilité: Malgré la grande attention qu'elles portent à la justesse des informations diffusées sur ce site, les autorités ne peuvent endosser aucune responsabilité quant à la fidélité, à l'exactitude, à l'actualité, à l'intégrité et à l'intégralité de ces informations. Information dépourvue de tout caractère de secret. Droits d'auteur: Administration du Cadastre et de la Topographie. <http://g-o.lu/copyright>